



Département de la Manche

Commune de

**Tollevast**

**Plan local  
d'urbanisme**

**2. Projet  
d'aménagement  
et de développement  
durable (PADD)**

*Vu pour être annexé  
à la délibération  
du conseil municipal  
du 12 avril 2010*

**Maître d'ouvrage  
Commune de  
Tollevast**

*Le bourg  
50470 Tollevast  
Tel : 02 33 52 01 80*

**Représentant de l'Etat  
DDTM de la Manche  
Délégation Nord**

*5, quai de l'Entrepôt  
50100 Cherbourg  
tel : 02 33 88 54 10*

**Bureau d'études  
Philippe Avice,  
architecte-urbaniste**

*3, rue d'Hauteville  
75010 Paris  
tel : 01 48 24 31 27*

## Préambule

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. Il s'agit d'un projet valable sur le long terme, qui doit être respecté dans l'esprit par tout projet d'urbanisme concernant le territoire communal. Dans le prolongement du diagnostic, et après une phase de concertation avec les personnes publiques concernées par son projet de développement, la municipalité a souhaité promouvoir un développement équilibré de son territoire qui encourage une évolution cohérente de son tissu urbain. Elle envisage de faire porter l'essentiel de ses efforts sur un certain nombre de grands objectifs propres à répondre aux enjeux identifiés.

## Grandes orientations du projet

### **Améliorer les liaisons entre les villages**

- en sécurisant les circulations piétonnes entre le bourg et La Gravelle-de-Haut ;
- en préservant des liaisons entre l'est et l'ouest de l'autoroute A13 ;
- en aménageant la RD 352 qui mène au bourg ;
- en prévoyant pour le très long terme une nouvelle voie de liaison entre La Gravelle-de-Haut et le bourg.

### **Accroître la convivialité de la commune**

- en aménageant les espaces publics du bourg ;
- en mettant en œuvre une opération d'implantation de commerces et de services à La Gravelle-de-Haut ;
- en renforçant les équipements du bourg par la création d'une salle des fêtes ;
- en protégeant les haies bocagères existantes en limite de l'urbanisation ou en en créant ;
- en améliorant la qualité des entrées de ville et les abords de l'autoroute A13 ;
- en améliorant la qualité des chemins de randonnée.

### **Soutenir le développement de l'activité économique**

- en programmant une zone d'activités de qualité aux Hauts-Vents, en lien avec la communauté de communes ;
- en développant le réseau d'assainissement collectif aux Hauts-Vents ;
- En prévoyant une zone artisanale entre Le virage des Chèvres et l'autoroute A13.

### **Mieux contrôler la croissance démographique**

- en conservant une population stable à l'école communale ;
- en poursuivant la croissance observée entre 1999 et 2008 (environ 11 logements neufs par an) ;
- en maintenant un rythme de construction régulier permettant de gagner 200 habitants au cours de la prochaine décennie.

et le poste électrique, de manière à conserver une séparation physique entre l'urbanisation continue de l'agglomération Cherbourgeoise et celle plus villageoise de Tollevast.

### **Favoriser le développement de l'habitat**

- en développant le système d'assainissement collectif ;
- en variant l'offre de logement (personnes âgées, jeunes ménages...);
- en mettant en place de réserves foncières pour le développement des pôles de centralité ;
- en favorisant les opérations de logements locatifs aidés ;
- en autorisant la construction des dents creuses dans certains hameaux.

### **Favoriser l'activité agricole**

- en préservant les terres à forte valeur agricole de l'urbanisation ;
- en préservant les sièges d'exploitation du développement urbain.










### **Préserver l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles, et urbains**

- en conservant dans la mesure du possible les zones constructibles acquises dans le POS précédent ;
- en appuyant de préférence le découpage des zones de PLU sur les limites cadastrales ;
- en préservant les zones inondables, les marais, les zones de protection rapprochées des captages, les perspectives monumentales de toute construction ;
- en préservant les forêts, situées à l'est de l'autoroute A13.
- En préservant une coupure verte entre le hameau de La Gravelle de Haut (Les Amonteux) et le hameau du Rocher

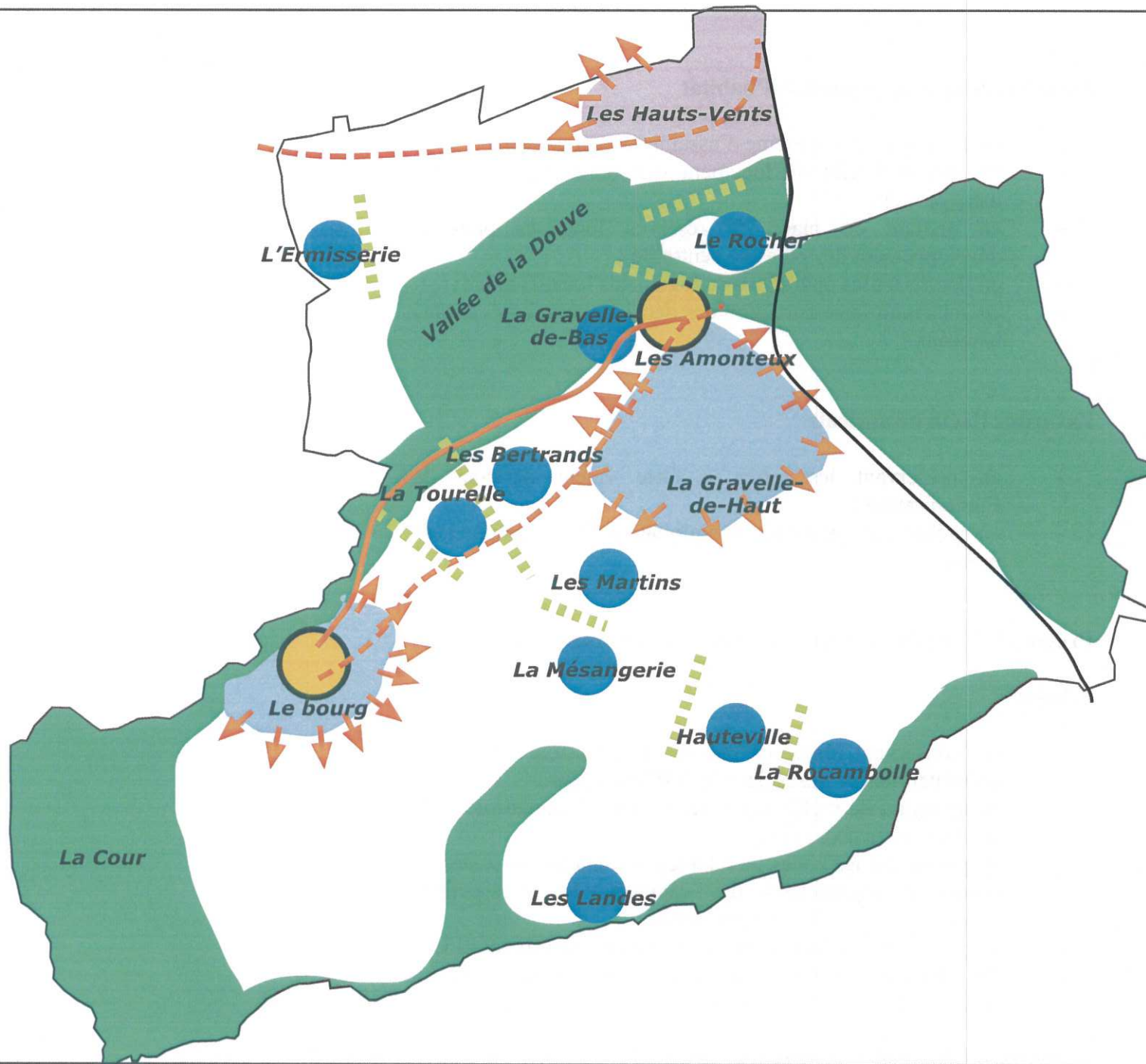
# Tollevast

## Plan local d'urbanisme

### PADD scenario 7

-  Habitat à développer
-  Hameaux à conforter
-  Activités à développer
-  Développement de l'urbanisation
-  Coupure verte à préserver
-  Liaison routière à aménager
-  Liaison routière à créer (à très long terme)
-  Vocation agricole
-  Secteur à protéger

-  Pôle de centralité à créer ou à développer



0 Echelle : 1/25 000 500 m

Philippe Avice,  
architecte-urbaniste

Avril 2010

Nord

